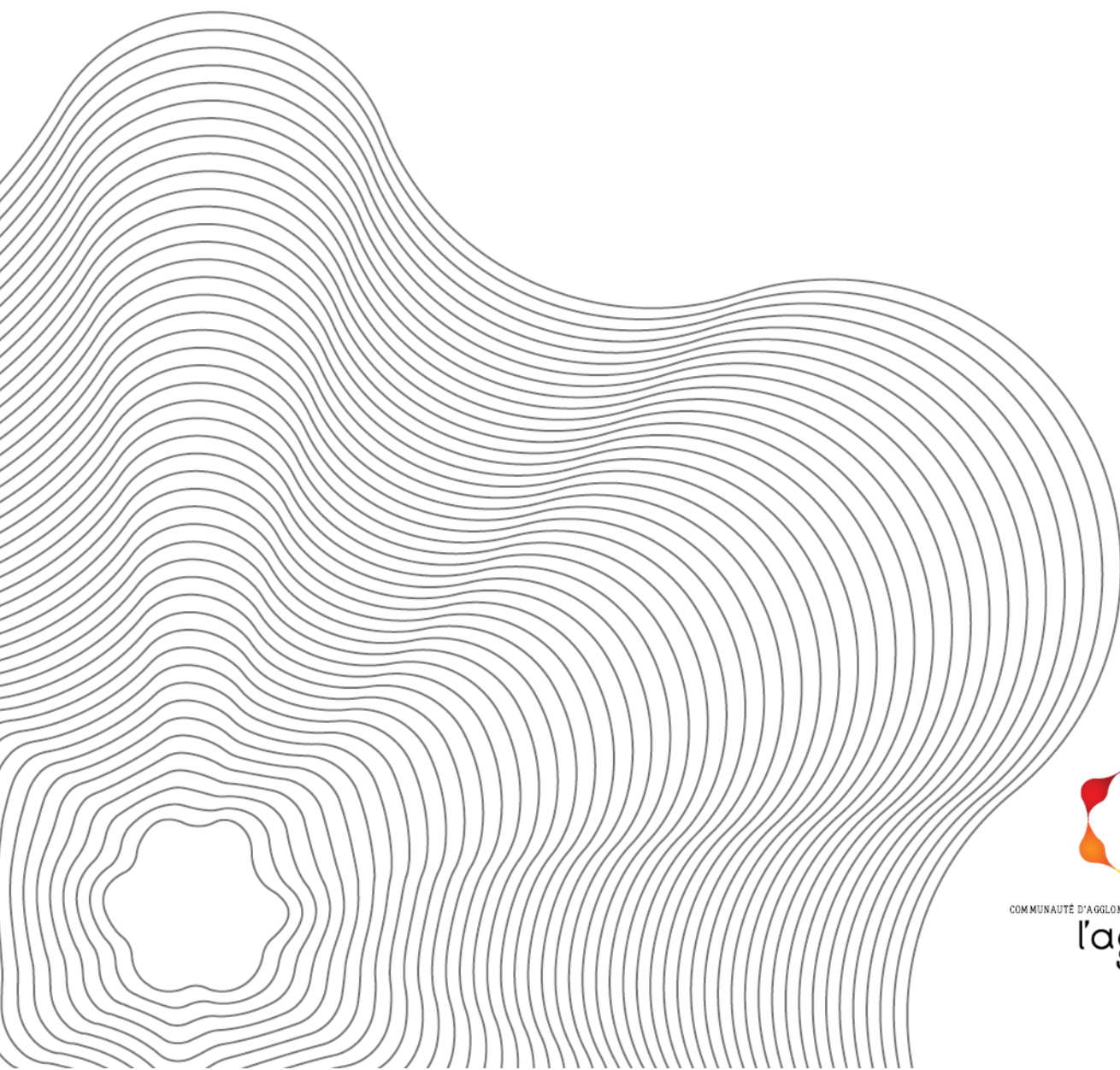


RAPPORT

RAPPORT N° 01/2023/CACL

**Rapport annuel 2022 sur la situation en
matière de développement durable :
Les engagements de la CACL**



Rapport annuel 2022

sur la situation
en matière de développement durable :
Les engagements de la CACL



Sommaire

I – LE DEVELOPPEMENT DURABLE, C’EST QUOI ?	4
1. DEFINITION	4
2. ENJEUX EN GUYANE	4
a. Enjeux environnementaux	4
b. Enjeux sociaux	5
c. Enjeux économiques	5
3. ET MAINTENANT QUE FAIRE ?	6
II – LA GESTION DU PATRIMOINE, LE FONCTIONNEMENT ET LES ACTIVITES INTERNES DE NOTRE COLLECTIVITE ...	7
1. NOS REALISATIONS	7
a. Dématérialisation des procédures	7
b. Gestion du parc de véhicules	7
c. Entretien des espaces verts	8
d. Performance énergétique du bâti et du parc informatique	8
e. Réduction et valorisation des déchets	8
f. Manifestations éco-responsables	9
2. NOTRE PROGRAMME D’ACTIONS 2022	9
a. Dématérialisation des procédures	9
b. Entretien des espaces verts	10
c. Administration responsable	10
III. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	11
1. POLITIQUE “TRANSITION ECOLOGIQUE”	11
a. Réalisation	11
b. Programme 2023	11
2. POLITIQUE « ADDUCTION EN EAU POTABLE »	11
a. Objectif 2023	12
3. POLITIQUE « ASSAINISSEMENT »	13
a. Objectif 2023	13
4. POLITIQUE « GESTION DES EAUX PLUVIALES ET PREVENTION DES INONDATIONS »	13
5. POLITIQUE « ENVIRONNEMENT/DECHETS »	14
a. Réalisations	14
b. Programme d’actions 2023	18
6. POLITIQUE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »	21
c. Réalisations	21
d. Programme d’actions 2021	22
7. POLITIQUE « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »	24
a. Réalisations	24
b. Programme d’actions 2021	24
8. POLITIQUE « TRANSPORT »	25

Préambule

A travers la rédaction du rapport sur la situation en matière de développement durable, les collectivités territoriales ont l'opportunité de présenter la cohérence de leurs différentes politiques, programmes et actions entreprises au regard du développement durable et d'illustrer, par leurs résultats, leurs contributions aux défis nationaux, européens et internationaux.

Ce rapport est également l'occasion de renforcer le débat démocratique autour de l'action publique et enfin, de mettre en perspective les orientations stratégiques retenues pour les années à venir, et notamment celles proposées dans la maquette budgétaire.

L'exigence sans cesse accrue d'un mode de développement soutenable, le dépassement d'analyses sectorielles ou budgétaires traditionnelles, l'exigence de transversalité et de cohérence de l'action publique, la nécessité d'évolution des modes de gouvernance, sous-jacents à ce nouvel exercice, sont les cadres indispensables de réflexion, aujourd'hui, pour conduire les territoires et leurs habitants vers la durabilité.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante, par le Président de la CACL, en amont du débat budgétaire, incarne la nécessité de prendre le temps d'un débat pour élaborer une vision prospective, partagée et transversale des enjeux locaux et globaux à relever.

Il s'agit ici d'un rapport qui concerne l'année 2022 et qui est enrichi au fil des années.

I – Le développement durable, c'est quoi ?

1. Définition

L'acception la plus couramment utilisée est la suivante : ***Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.*** Rapport Brundtland, 1987



Pour être durable, le développement doit concilier trois éléments majeurs : **l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique.**

Enfin, un projet de développement durable s'appuie nécessairement sur un mode de concertation plus abouti entre la collectivité et ses membres.

La réussite d'une politique passe ainsi par le respect d'exigences de transparence et de participation des citoyens.

2. Enjeux en Guyane

a. Enjeux environnementaux

Les signaux d'alarme sur l'état de santé de la planète se font de plus en plus nombreux.

- **Montée du niveau de la mer :** Le niveau de l'océan est mesuré en continu grâce aux stations marégraphiques locales et aux mesures acquises par satellite.

En Guyane, la vitesse d'augmentation locale du niveau moyen de la mer au large de la Guyane de **3,5 mm/an** sur la période 1993-2012, rythme légèrement supérieur aux 3,18 mm/an observé au niveau mondial.

- **Hausse des températures :** Les scientifiques intègrent différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre. D'après les dernières projections réalisées au niveau mondial la température devrait continuer à augmenter au cours du XXI^{ème} siècle.

En Guyane, les données récoltées grâce aux 4 stations météorologiques guyanaises indiquent une augmentation des températures moyennes de **+1,36°C** sur la période 1955-2009.

- **Des précipitations très variables :** Au niveau mondial, il apparaît que les contrastes entre les régions humides et sèches et entre les saisons devraient s'accroître.

En Guyane, la variabilité interannuelle des précipitations est en partie expliquée par les **grands cycles climatiques**, à l'image du phénomène El Nino, qui peuvent affecter le climat guyanais.

- **Accroissement des risques naturels** : les trois phénomènes cités ci-dessus provoqueront phénomènes de submersion, augmenteront les risques de crues et d'inondations ainsi que les mouvements de terrain

En Guyane, en juin 2008, **le Maroni a connu une forte crue**, nécessitant l'évacuation de plus d'un millier de personnes. Un autre exemple concerne l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) mouvement de Terrain pour la colline de Baduel à Cayenne,

- **Développement de maladies rares** : la baisse du débit des cours d'eau et l'élévation de leur température, pouvant favoriser la prolifération d'algues ou de pathogènes (cyanobactéries, E.coli, moustiques...).

En Guyane, le climat équatorial humide de la Guyane favorise le développement de certains **pathogènes** et de maladies vectorielles telles que la **dengue**, le **paludisme** et le **chikungunya**.

b. Enjeux sociaux

Les conséquences sociales de nos choix de développement sont elles aussi inquiétantes.

Le phénomène de changement climatique à la particularité d'être injuste : le réchauffement climatique observé est global mais il n'est pas uniforme à la surface de la terre. Les pays du Sud seront particulièrement plus touchés que ceux du Nord, et les catastrophes climatiques de plus grande ampleur.

La question majeure de l'**équité** entre les différents groupes humains se pose, notamment entre les pays riches et pauvres. On entre là dans la sphère des enjeux sociaux du développement durable.

Au niveau mondial, on constate un accroissement des inégalités : 20 % de la population concentre 80 % des richesses produites annuellement. Plus d'un milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour et sont privées d'accès aux besoins fondamentaux (eau potable ou soins médicaux par exemple). Ces questions concernant aussi les pays dits riches : un européen sur six vit dans la pauvreté.

Une société sans solidarité génère de grandes souffrances et n'est pas soutenable que ce soit à l'échelle individuelle ou collective. Le développement durable doit permettre d'intégrer des préoccupations autres que financières dans le fonctionnement des acteurs économiques.

L'enjeu est de taille : **redonner à l'économie sa place dans la société**, une activité indispensable mais non moteur des choix. C'est le choix opéré par la CACL dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie pour le Développement Economique approuvé en février 2014.

c. Enjeux économiques

Le système économique actuel est libéral c'est-à-dire qu'il est basé sur le principe d'un marché de plus en plus globalisé où la concurrence est libre. Les activités économiques, si elles

procurent richesses et emplois, sont également à l'origine de problèmes sociaux et écologiques graves.

Le développement durable doit permettre d'intégrer des préoccupations autres que financières dans le fonctionnement des acteurs économiques. En effet, on constate que la richesse produite est de plus en plus inégalement répartie, que ce soit entre les pays ou entre les couches sociales d'un même pays.

L'enjeu est de taille : **redonner à l'économie sa place dans la société**, une activité indispensable mais non l'unique moteur des choix.

3. Et maintenant que faire ?

Afin de réduire les effets des phénomènes climatiques et de protéger les populations qui sont les plus exposées, il convient d'agir suivant deux voies :

- L'atténuation qui vise à réduire nos émissions de gaz à effet de serre,
- L'adaptation qui vise à réduire notre vulnérabilité aux impacts potentiels du changement climatique.

L'application de ces deux voies nécessite que l'ensemble de la société se mobilise. Des **initiatives locales, régionales**, nationales et internationales doivent être encouragées et mises en œuvre afin de modérer ou éviter les nuisances ou d'exploiter les opportunités bénéfiques.

Si aucune mesure n'est menée contre le changement climatique, **les coûts et dommages induits seront bien supérieurs aux efforts d'adaptation et d'atténuation**. Les incertitudes qui existent sur l'ampleur du changement climatique ne doivent pas être un prétexte à l'immobilisme. L'évolution du climat est à prendre en compte pour préserver l'attractivité des territoires.

II – La gestion du patrimoine, le fonctionnement et les activités internes de notre collectivité

1. Nos réalisations

Sensible au développement durable étant donné ses compétences, la CACL travaille à son exemplarité dans son fonctionnement et ses activités en interne.

Au cours de cette année 2022, la CACL a notamment renforcé les actions suivantes :

a. Dématérialisation des procédures

Ce projet a été initié par la dématérialisation de 100 % des courriers arrivés et départs, des convocations, des rapports liés aux séances plénières, ainsi que des délibérations.

Les gains sont à la fois techniques, environnementaux et financiers : économies de papier, d'encre et de carburant, gain de temps (reprographie, livraisons de rapports, archivage et recherche ...), commodité pour les élus et les agents.

Les actions suivantes ont été menées :

- En 2013 : diagnostic informatique et propositions d'actions, préparation de marchés (photocopieurs-scanners, câblage du bâtiment, onduleur, formations informatiques, tablettes), formations du personnel et des élus avec montée en charge progressive du projet.
- En 2014 : attribution de tablettes pour les nouveaux élus, signature d'une convention avec la Direction des Finances Publiques et la Chambre Régionale des Comptes pour la dématérialisation des échanges avec la Trésorerie de Cayenne-Amandiers pour le budget M49 de l'eau potable.
- En 2015 : généralisation de la démarche de dématérialisation des échanges avec la Trésorerie à l'ensemble des budgets en mai 2015 – Mise en place d'un parapheur électronique pour viser et signer les mandats de dépenses, les titres de recettes et les bordereaux. La transmission des pièces justificatives est dématérialisée.
- En 2016 : dématérialisation des demandes d'achats via une décentralisation de la gestion des demandes d'achats et des bons de commande – Mise en place des visas dans le parapheur électronique pour les demandes d'achat et la certification des factures.
- En 2017 : adhésion au service Chorus Pro. Les prestataires sont invités à envoyer leurs factures sous format dématérialisé. La CACL a tenu 3 réunions d'information à leur attention afin de les accompagner dans la démarche.
- En 2018 : Mise en œuvre du télétravail
- En 2020 : Généralisation de la signature électronique pour l'ensemble des documents
- En 2021 : Dématérialisation des marchés publics et du dépôt au contrôle de légalité
- En 2022 : Mise en place de la signature par OTP pour dématérialiser les actes produits au niveau des ressources humaines : contrats, arrêtés...

b. Gestion du parc de véhicules

La flotte de véhicules professionnels est actuellement partagée en intra et interservices.

Le renouvellement partiel de la flotte ainsi que l'acquisition de nouveaux véhicules permettent d'afficher une baisse de l'âge moyen des véhicules et simplifie l'utilisation de ceux-ci.

Cette flotte est également pourvue d'un véhicule électrique que les agents utilisent régulièrement et rechargent sur la nouvelle borne de recharge présente sur le parking de la CACL. La part de véhicules électriques devrait également augmenter dans les prochaines années

De plus, un outil de réservation de véhicule (dit en « autopartage ») est en cours de déploiement au sein des différentes direction depuis la fin décembre 2022, renforçant ainsi la gestion de nos véhicules en optimisant l'utilisation des véhicules. À court-moyen termes, le système de gestion de la flotte automobile va permettre d'optimiser de 30 % le taux de roulement des véhicules et d'améliorer la décision d'achat pour les prochains renouvellement véhicules, conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique qui impose désormais aux collectivités disposant d'une flotte de plus de 20 véhicules d'atteindre 20 % de véhicules « à faibles émissions ».

c. Entretien des espaces verts

L'entretien des espaces verts du siège vise à « entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible », en limitant l'usage des produits phytosanitaires et supprimant l'utilisation des herbicides. Les déchets verts sont ensuite acheminés à la plate-forme de compostage des déchets verts pour être valorisés en compost.

d. Performance énergétique du bâti et du parc informatique

Un diagnostic énergétique du bâtiment du siège de la CACL a été réalisé et a montré qu'une économie énergétique minimum de 34% était possible soit une économie financière de 26 000 € par an ! Les efforts de rénovation devraient être rentabilisés au bout de 4 ans.

La réception du chantier a eu lieu fin 2020. A ce jour, on observe une réduction des consommations de 78% entre 2016 et 2021, et la production des panneaux photovoltaïques installés couvre environ 45% de la consommation actuelle. Un bilan des consommations est en cours de rédaction. Il est également prévu d'améliorer la performance globale du bâtiment, notamment en réduisant le talon électrique.

D'autres sites de la CACL vont également bénéficier de travaux de rénovation dont les études ont déjà commencé par un maître d'œuvre :

- Station d'Épuration LEBLOND ;
- Centre de Compostage ;
- Centre de tri EKOTRI ;
- Bâtiment administratif du port du Larivot.

Courant 2023, ces 4 sites seront en partie rénovés, pour renforcer la maîtrise de l'énergie, et se verront dotés de panneaux photovoltaïques pour pouvoir pratiquer de l'autoconsommation localement.

Le parc informatique vieillissant est consommateur de ressources. Il est de plus constitué de machines aux mauvaises performances énergétiques. Ces machines sont progressivement remplacées par des versions plus écoresponsables, réduisant la consommation électrique de 80%.

e. Réduction et valorisation des déchets

La CACL limite au maximum sa production de déchets par la dématérialisation, mais aussi en favorisant les impressions recto/verso et noir et blanc (paramétré par défaut sur ses copieurs), en récupérant les papiers imprimés au verso en papier brouillon et pour les accusés réception des télécopieurs.

La solution « Gespage » a été déployé afin de gérer les flux d'impression. Les fonctionnalités proposées ont permis la réduction de 10% de l'émission de CO2 liée aux travaux d'impression.

La CACL recycle ses D3E par le biais d'une convention avec l'association Guyaclic permettant de donner une seconde vie au matériel informatique usagé.

La CACL a mis en place une collecte des piles usagées du personnel et des visiteurs (accueil), suit la récupération des cartouches d'encre usagées par son prestataire, trie le verre produit à la cafétéria pour apport dans les bornes prévues à cet effet.

Avec la mise en place de la collecte sélective, des poubelles adaptées au tri ont été installées dans les services. Le tri devrait permettre de réduire la production de déchets organiques.

f. Manifestations éco-responsables

Lors des événements, la CACL privilégie les achats et l'utilisation de produits locaux, la vaisselle réutilisable, le co-voiturage, la dématérialisation de la communication (invitations dématérialisées, envois des communiqués...), le tri du verre, ...

Les grands supports visuels type banderole ou beachflag sont imprimés sans indication de date (sauf exception) afin de permettre leurs réutilisations.

Par ailleurs, un guide sur l'organisation de manifestations éco-responsables est disponible à la CACL. Il porte sur l'organisation et le déroulé de la manifestation pour permettre sa prise en compte dès la conception de l'évènement.

Exemples d'évènements :

Challenge Stop Déchets : Dans le cadre du programme de prévention et de sensibilisation à l'environnement, un challenge est mené dans les établissements scolaires chaque année. Pour l'année scolaire 2021/2022, la remise des prix a eu lieu à la CACL au mois de juin 2022. Pour l'évènement, la CACL fait appel à un traiteur qui sert une prestation produisant le moins de déchets possible (brochettes de fruits et légumes, etc). Les boissons sont servies dans des gobelets réutilisables.

Semaine Européenne du Développement Durable : Pour l'année 2022, différentes actions ont été menées :

- La CACL a communiqué sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser sur le geste de tri et les actions visant à la réduction des déchets (compostage, couches lavables).
- Des campagnes de 4x3 ont été menées pour sensibiliser sur le tri, la valorisation de déchets et la lutte contre la divagation des animaux.
- Des spots TV et radio ont été diffusés pour faire connaître les installations de traitement des déchets (déchetteries, plateforme de compostage et centre de tri).

Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : Pour l'année 2022, différentes actions ont été menées :

- Participation aux Green days : tenues d'un stand pendant les 2 journées du salon avec sensibilisation sur le compostage, le tri et le traitement des déchets, accompagnement et participation au green beach (grand mayouri sur les plages).
- Visite des installations de traitement des déchets pour le public : déchetteries, plateforme de compostage et centre de tri.
- Spot radios sur le geste de tri dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Semaine Européenne de la Mobilité : Organisation d'une journée sans voiture en partenariat avec la Ville de Cayenne. Seuls les bus de la CACL, les vélos et les cyclos pouss étaient autorisés à circuler dans la zone piétonne.

2. Notre programme d'actions 2023

a. Dématérialisation des procédures

En 2023, la CACL continue la mise en place d'actions permettant d'atteindre l'objectif « 0 papier » en finalisant la dématérialisation de l'ensemble des procédures RH.

Une réflexion sera également menée sur la dématérialisation des archives (mise en place d'un Système d'Archivage Electronique, SAE).

La mise en place du portail intranet permettra également la dématérialisation des formulaires internes ainsi que la généralisation des parapheurs électronique ainsi que de la signature numérique.

Enfin, la mise en route de la e-administration devra permettre aux usagers d'effectuer leurs démarches sur internet. Ce qui permettra non seulement moins d'impressions de papier mais réduira également les émissions liées aux trajets en voiture des usagers.

b. Entretien des espaces verts

Une valorisation d'une partie des déchets verts et des restes de repas (bio-seau à la cafétéria) est envisagée sur site, dans le cadre du programme de réduction des déchets.

c. Administration responsable

Les agents de la CACL se sont engagés dans le tri des déchets de bureau : la collectivité est concernée par la collecte sélective depuis décembre 2015. Les agents des différents services sont équipés de 2 poubelles de bureau : une classique en plastique pour les déchets résiduels, l'autre étant le carton d'emballage des rames de papier pour photocopieur recyclé. Les agents de nettoyage des locaux ont été sensibilisés et font bien la collecte séparative des déchets et recyclables secs.

Depuis 2015, le compostage des déchets de la cafétéria est réalisé avec dans un premier temps le marc de café mais aussi les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts du siège. En 2017, il est visé d'aller plus loin avec le compostage des déchets alimentaires de la cafétéria. En 2020 un nouveau composteur collectif a été livré à la CACL. Une campagne d'information et de sensibilisation au compostage sera faite auprès des agents du siège pour l'alimenter.

Une borne à verre est installée sur le parking du siège pour permettre une valorisation des bouteilles et bords alimentaires. Les agents peuvent y apporter volontairement leur verre.

III. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

1. Politique “Transition écologique”

La CACL s'est engagée dans une triple démarche écologique : le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Contrat d'Objectif Territorial (COT) et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Cet engagement permet de respecter d'une part la réglementation (loi TECV de 2015 et loi EC de 2019) mais aussi d'apporter une solution aux problématiques contemporaines écologiques, démographiques, numériques et économiques. Ces plans et contrats se veulent une des solutions pour lutter contre le changement climatique, en étant des outils d'animation et de planification pour notamment atténuer le changement climatique, développer les énergies renouvelables, et maîtriser les consommations d'énergie.

Dans le cadre du COT, la CACL vise l'obtention des deux labels Climat Air Energie (CAE) et Economie Circulaire (ECi).

De plus, depuis le 1er janvier 2022, la CACL a renforcé son équipe interne “Energie” en recrutant une nouvelle Conseillère en Energie Partagée. Ses missions permettent aux communes de s'intégrer davantage dans la transition énergétique, à travers 4 grands axes : Bilan et suivi des consommations énergétiques

- Pré-diagnostic de bâtiment
- Sensibilisation des usagers : élus, techniciens, habitants, ...
- Accompagnement de projets énergétiques

a. Réalisation

Le PCAET/COT/CRTE a débuté par un diagnostic début 2022, et a été restitué fin 2022. Cette première étape fait un état des lieux de notre territoire, permettant ainsi à la CACL d'établir des stratégies pertinentes et réalistes.

La CEP est, entre autres, responsable de projets mutualisés, tels que des travaux de réhabilitation de bâtiments communaux ou encore de rénovation du parc Eclairage Public. Ces projets ont débuté en 2022, et les premiers travaux devraient se lancer en 2023.

b. Programme 2023

Le calendrier prévisionnel pour le PCAET/COT/CRTE est le suivant :

- Janvier : COPIL n°2 pour fixer les objectifs à atteindre dans les prochaines décennies
- Février : COTECH n°2 pour faire émerger les pistes d'action
- Février-avril : Création du programme d'action et définition des fiches actions
- Mai-juin : Validation du programme d'action
- Juillet-août : Consultation du grand-public
- Août-septembre : Mise en œuvre du programme d'action du PCAET/COT/CRTE

Pour le dispositif CEP, l'année 2023 sera rythmée de COPIL pour faire le point sur l'avancement des missions de la CEP.

2. Politique « adduction en eau potable »

Il n'y aura pas de développement durable sans protection préventive et partage équitable de la ressource en eau.

Historiquement, la première réponse apportée par la CACL aux habitants du territoire communautaire a été de mutualiser les moyens pour une gestion regroupée (afin de favoriser les économies d'échelle), harmonisée et intelligente de l'adduction en eau potable.

Le service public d'eau potable de la CACL doit poursuivre sa démarche pour une gestion durable de sa ressource en eau potable afin de mieux s'adapter au cadre juridique en évolution et aux nouveaux usages de l'eau.

Les besoins en eau des usagers ne sont plus seulement quantitatifs, mais également qualitatifs, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le niveau de développement « durable » (état) du système d'adduction en eau potable et de son environnement correspond ainsi au degré d'accroissement des dimensions qui le définissent :

Dimensions	Niveau de développement correspondant
Milieu naturel	Préservation de l'environnement : préservation et développement de l'environnement local et global.
Ressource	Préservation de la ressource : renouvellement et disponibilité de la ressource en eau (pour satisfaire les besoins des services, de l'environnement et d'autres systèmes qui utilisent également cette ressource).
Technique	Performances des moyens de production : pertinence, efficience et efficacité de la production des moyens techniques et organisationnels de production des services d'eau et d'assainissement.
Economie	Performances économiques et financières : pertinence, efficience et efficacité de la gestion économique des services urbains d'eau. En particulier, les coûts d'exploitation (opération et maintenance) et de capital (investissement) sont financés.
Humain	Satisfaction des besoins des usagers : les besoins en eau potable et en assainissement (qualité, quantité, service, etc.) sont satisfaits, et les usagers apportent leur soutien au système (confiance, préférence, etc.).
Social	Acceptation sociale : les normes et les institutions assurent le bon fonctionnement des services urbains d'eau (gouvernance, réglementation, etc.)

Le développement durable des services publics d'eau potable correspond à la durabilité de ce niveau de développement. Le fort degré d'accroissement de ces dimensions plaide en faveur de la pertinence de nos actions.

a. Objectif 2023

Aujourd'hui, le taux de renouvellement des canalisations des eaux sur le territoire de la CACL est proche des 0,60 %. Il faudrait ainsi plus d'une centaine d'année pour renouveler tout le réseau, il y a donc encore beaucoup d'efforts à fournir et d'investissement à réaliser pour diminuer drastiquement les fuites sur le réseau d'eau potable. Si nous devons n'avoir qu'un seul objectif sur les 3 années à venir c'est le triplement du taux de renouvellement par l'appui du dispositif d'Aqua-prêt, afin de protéger la ressource en eau.

3. Politique « assainissement »

En matière d'assainissement, on pourra aussi apprécier le développement durable comme la possibilité pour le service de remplir ses fonctions sanitaires (collecte et traitement d'effluents domestiques et assimilés) tout en préservant les usagers de la pollution de l'eau générée par des rejets d'eaux usées soit directement soit prétraitées et en assurant le renouvellement des infrastructures sur lesquelles il s'appuie sur la base d'un tarif acceptable par les abonnés.

a. Objectif 2023

Travaux d'extension de réseau pour entre autres améliorer les zones de baignades.

Certains bassins versants sont longés par des zones de baignade sur toute la côte, or ces zones voient ponctuellement les fossés ou canaux, exutoire de la collecte des eaux pluviales se rejeter en mer. Ces fossés et canaux charrient beaucoup d'eaux usées du fait de la situation de l'assainissement autonome existant défaillant.

Ces eaux usées finissent donc en mer, notamment en saison des pluies, saison pendant laquelle elles sont « emmenées » par les eaux pluviales et ne s'infiltrant donc pas dans le sol des fossés. Ainsi, chaque année, les analyses des eaux de baignade de ces plages sont non conformes, notamment sur le paramètre bactériologique. Evidemment, les rejets issus des dispositifs d'assainissement non collectifs ainsi que de possibles rejets sans traitement, dans le pluvial, sont fortement soupçonnés d'en être la cause. Limiter ces rejets est l'objectif 2023 pour l'assainissement.

4. Politique « Gestion des eaux pluviales et prévention des inondations »

La politique de l'Agglo en matière de gestion des eaux pluviales s'inscrit pleinement dans le développement durable, ses objectifs étant de réduire la fréquence et l'intensité des inondations sur les zones urbaines, celles-ci impactant le cadre de vie et les activités économiques, et de rétablir les écoulements naturels des eaux, impactés par les aménagements.

En 2022, la CACL est devenue pleinement compétence en matière d'exploitation des réseaux d'eaux pluviales communaux. Le service Eaux pluviales a donc mis en œuvre les actions suivantes:

- entretenir les réseaux enterrés, fossés et canaux communaux afin de permettre le bon écoulement des eaux pluviales de l'amont vers l'aval
- S'assurer que la gestion des eaux pluviales est correctement prise en compte dans les projets d'aménagement et notamment que ceux-ci ne feront pas obstacle à l'écoulement naturel des eaux et limitent ou compensent les effets de l'imperméabilisation des sols
- Rétablir les transparences hydrauliques qui ont été impactés par des ouvrages sous-dimensionnés et des remblais en réalisant des ouvrages hydrauliques correctement dimensionnés dans le but d'éviter les inondations fréquentes
- Développer un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui a pour but de définir et mettre en œuvre une stratégie de gestion des inondations en concertation avec la population, stratégie qui comprendra 7 axes complémentaires : connaissance, information, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque d'inondation dans les projets d'urbanisation, rétablissement des écoulements, réduction de la vulnérabilité et protection contre les inondations.
- Poursuivre la mise en œuvre du projet de génie végétal équatorial dans les canaux urbains qui vise à développer de nouvelles techniques d'aménagement des canaux basées sur les biotopes locaux dans le but de limiter le développement des espèces végétales invasives qui nécessitent un entretien coûteux et impactant pour la faune et la flore

5. Politique « environnement/déchets »

a. Réalisations

Dans le cadre de sa compétence « Prévention-Réduction, Collecte et Traitement des déchets », la CACL œuvre au développement durable sur ces 3 pôles :

- **Prévention des déchets :**

Subventions

Dans le cadre de sa politique la CACL accompagne les initiatives citoyennes sur son territoire et soutient des actions visant à préserver, à valoriser et à sensibiliser au respect de l'environnement.

Parmi ces actions, il y a :

- Les Mayouris propretés (associations de proximité, régie de quartier, collectif citoyen, simple citoyen), en 2022, la CACL a répondu à 27 demandes de ces acteurs cités ci-dessus en mettant à leur disposition les outils nécessaires à la mise en place de leur action.
- La compagnie Zoukoyanyan, soutenue par la CACL, l'association propose des Ateliers éco-citoyen entre 2021 et 2022. Près de 56 représentations théâtrales dans 28 établissements du territoire sensibilisant environ 4 463 élèves, ces interventions ont été financés en partie par la CACL ;
- L'association Symbioz développe depuis 2020 dans une ferme urbaine à Rémière Montjoly des animations autour du jardin partagé, alimentation, jardinage à l'école. En 2021 et 2022, les projets de l'association s'ouvrent vers le grand public avec le développement d'une recyclerie et des visites guidées du jardin. Les projets de l'association sont soutenus en partie par la CACL.

Sensibilisation à l'environnement

Le Programme pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable (PPSE) est un programme qui vise à sensibiliser la jeune génération à limiter leur impact sur leur environnement tout en participant à la mise en place de certaines actions.

Financé par la CACL et animé par l'association Sépanguy dans le cadre d'une prestation de service sur une période de 4 ans (2019 – 2022) ce sont en moyenne 50 établissements adhérents, 150 classes et environ 3000 élèves sensibilisés par an.

La crise sanitaire de 2020 et 2021 ont retardé certaines actions du programme, en 2022, les établissements ont recommencé à solliciter la CACL pour des interventions et des visites des équipements de la CACL.

Réduction des déchets à la source

A l'heure de la transition écologique, les actions de prévention des déchets de la CACL sont des actions pensées pour sensibiliser les usagers à la réduction des déchets.

Ainsi :

- **La gestion des biodéchets,**

Cette thématique regroupe l'ensemble des actions visant la valorisation de biodéchets à savoir : La promotion du compostage domestique (235 composteurs aidés en 2022, ce qui porte le nombre de composteurs aidés sur le territoire à 2395) et collectif (une étude en cours en 2022 et 2 résidences expérimente déjà le dispositif), la lutte contre le gaspillage alimentaire (étude en

cours), la mise à disposition des poules pondeuses (à la recherche de fournisseur), la prestation de broyage à domicile (à la recherche de partenaire), ...

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, des projets pédagogiques de sensibilisation au gaspillage alimentaire ont été menés dans les établissements scolaires accompagnés par la CACL dans le cadre du PPSE.

Le don des invendus fait partie de cette catégorie, la CACL encourage les partenaires économiques à travailler avec les structures associatives et caritatives pour éviter le gaspillage.

- Le compostage domestique

L'accompagnement des habitants à mieux gérer ses biodéchets en compostage continue.

L'aide à l'achat fixée à hauteur de 70% du prix d'un composteur dans la limite de 90€ est toujours valable dans les points de vente conventionnés.

Les moyens de communication pour la promotion du compostage domestique ont été renforcés pour permettre à ceux qui pratiquent le compostage de témoigner des avantages d'avoir un composteur à la maison.

Les formations compostage et les visites de composteurs chez les détenteurs volontaire vont reprendre ont été reprises après les 2 années COVID-19.

- Le compostage collectif

L'étude de faisabilité ainsi que l'état des lieux de la promotion du compostage collectif suit son cours sur le territoire dans le cadre de l'étude d'évaluation et de valorisation des biodéchets (EVABIO),

La mobilisation de tous les acteurs (communes, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier et associations), l'identification des besoins ont été renforcés avec des ateliers dans chaque commune du territoire.

La CACL a réalisé en 2022, plusieurs comités techniques et de pilotage sur la thématique du compostage partagé, ainsi que des groupes de travail en collaboration avec les communes de la CACL.

- Prestation de broyage à domicile

La transition écologique passe par la sobriété dans les déplacements, la prestation de broyage à domicile apporte une réponse concrète à ceux qui ont de gros volume de branche à traiter. En effet, les déchets verts représentent une part très importante des apports en déchèteries. Ils sont redirigés vers une plateforme de compostage. Dans un souci de réduction des déchets ménagers, il serait souhaitable que les déchets verts restent au domicile des particuliers.

La CACL cherche encore des partenariats pour développer une offre, un service à la population.

- Réduction des déchets sanitaires,

La promotion des couches lavables cible les familles avec enfant, la CACL accorde une aide aux familles souhaitant utiliser les couches lavables. Depuis le lancement de cette opération 1 222 familles ont bénéficié d'une aide à l'achat de 50% de la CACL pour l'acquisition d'un kit de couches lavables.

Constatant une baisse dans les demandes, un projet de proposer des ateliers dans des structures cibles (Centre de PMI, hôpitaux, ...) est en cours pour faciliter la compréhension de l'utilisation et de l'entretien des couches lavables.

- Promotion des acteurs du réemploi et de l'économie circulaire

L'économie circulaire n'a de sens que si les acteurs du réemploi, de la réutilisation, de la réparation, etc. sont visibles et participent à la réduction des déchets.

Le marché aux jouets et jeux d'occasion organisé depuis 13 ans par la CACL est un exemple d'action visant lutter contre le gaspillage.

La caravane de la réparation organisée en partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat prouve l'implication des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et la CACL participe financière à cette opération.

Les vides greniers et brocantes organisés sur le territoire montrent que les citoyens sont conscients et ont besoins du soutien et la CACL soutient les porteurs de projets.

- **Les Eco-Manifestations**, un travail de vulgarisation reste à faire auprès des organisateurs d'évènement sur le territoire. En 2022, la CACL a apporté son soutien à l'organisation du festival alternayana, une éco-manifestation rassemblant les acteurs du territoire autour de la préservation de l'environnement tout en apprenant à minimiser notre impact sur ce dernier.

- **Collecte des déchets ménagers et assimilés**

La collecte sélective des recyclables secs a démarré en 2015 : papiers, cartons, bouteilles et flacons plastiques et métaux issus des déchets ménagers sont désormais collectés de façon séparative et dirigés vers le centre de tri. Autant de tonnes évitées en décharge et le démarrage attendu d'une économie circulaire. Les ambassadeurs du tri parcourent le territoire pour assurer la dotation et la communication de proximité.

La CACL a renouvelé en 2021 et 2022 ses marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés, des encombrants et des déchets verts. Marchés de prestations permettant d'assurer la collecte des déchets sur le territoire de la CACL.

L'optimisation des fréquences de collecte des ordures ménagères (nouveau découpage des circuits par secteur et non par commune, harmonisation de la fréquence de collecte des recyclables à 2 fois par mois sur l'ensemble du territoire) permettent aussi une moindre consommation de carburant et une optimisation des camions.

Certains points problématiques ont vu leur fréquence de collecte des ordures ménagère être renforcée (3 collectes d'OMr par semaine) afin d'éviter des débordements et autres nuisances.

La collecte séparative des déchets verts et des encombrants selon des objectifs qualitatifs permettent depuis 2009 de limiter la mise en décharge de déchets verts et d'accroître la production de compost vert de Guyane. Ce produit a été réutilisé sur les projets de la CACL et notamment les réhabilitations de décharge.

En partenariat avec CITEO et l'ADEME, la CACL a également renforcé son dispositif de collecte en apport volontaire du verre, afin de mieux mailler le territoire et capter plus de gisement. Ainsi, plus de 70 nouvelles bornes ont été mises en place en particulier sur les communes urbaines, afin de se rapprocher de l'objectif d'une borne pour 300 habitants.

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés**

En matière de traitement des déchets, la CACL a réalisé :

- la **déchetterie à Rémire-Montjoly** en 2002 ;
- la **plate-forme de compostage des déchets verts** à Matoury, en 2004, dimensionnée pour traiter environ 8 000 tonnes de déchets verts par an. L'extension du site, qui a permis de doubler la capacité de traitement, a été inaugurée en septembre 2013 ;
- le **centre de tri** a été mis en service le 1^{er} septembre 2015 ;
- la **déchetterie de Cayenne** a été mise en exploitation le 1^{er} octobre 2020.
- La CACL poursuit sa programmation pour la création du réseau de déchetteries validé par la prospective déchets de 2017.

Par ailleurs, la CACL est en contrat pour la gestion du site de traitement suivant :

- **l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Maringouins**, qui reçoit environ 100 000 tonnes de déchets ménagers par an dont 60 000 tonnes issues des services assurés par la CACL. Compte tenu de l'absence d'alternative en termes de lieu de stockage jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sur le territoire de la CACL, un avenant concessif à la DSP a été approuvé en novembre 2021, intégrant les investissements permettant une continuité de service jusqu'en décembre 2024.

b. Programme d'actions 2023

Les projets suivants sont envisagés en 2023 :

- **Prévention des déchets :**

Subventions :

Les demandes de subvention des partenaires de la CACL se font de plus en plus précises, il est demandé un renforcement de la capacité financière de la CACL à intervenir auprès de ses partenaires.

Certaines actions de prévention des déchets sont portées par des associations. Certaines sont à l'initiative de certaines actions qui ont un intérêt pour la prévention des déchets.

Une procédure pour l'attribution de subvention aux associations a été adoptée par le conseil communautaire de la CACL, elle est toujours en vigueur.

Une convention fixe les modalités d'accompagnement et de versement d'une subvention aux associations.

Sensibilisation à l'environnement :

Le renouvellement du Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement cette année – les recherches de financement sont en cours.

L'objectif est de maintenir la sensibilisation auprès des jeunes.

D'autres partenaires proposent des animations visant à sensibiliser les jeunes et d'autres publics à l'environnement. C'est le cas de la compagnie Zoukoyanyan avec son projet, Zoukou nature et de l'association Symbioz avec le projet de la ferme pédagogique.

La sensibilisation spécifique :

La CACL envisage la co-construction et l'animation d'une démarche d'exemplarité interne. Les communes de la CACL seront invitées participer au développement de certains outils visant à sensibiliser les agents communaux. Les actions de la CACL sur le terrain pour le grand public seront éco-conçues. La sensibilisation de chaque agent de la CACL à être un ambassadeur de l'environnement. Les besoins en interne pour améliorer la prévention des déchets seront identifiés avec les agents

Une campagne pour une utilisation optimisée des imprimantes sur un territoire engagé, les agents font toujours « bonne impression » - jeu de mot pour sensibiliser.

Réduction des déchets à la source

Conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre ». Cette année la CACL travaille à l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sachant que le Plan Régional de prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) a été adopté par la collectivité territoriale de Guyane.

- Le compostage collectif

Les objectifs de ce projet sont :

- Le développement de 2 sites par communes et par an
- La Formation des référents dans les quartiers – guide composteur
- Le développement d'un partenariat avec les structures de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) du territoire

- La prestation de broyage à domicile

A ce jour, seule la commune de Macouria dispose d'agents formés à intervenir avec le broyeur. Ainsi :

- Une réflexion est donc menée cette année sur le développement de cette action sur le territoire de la CACL ;
- Une nouvelle formation sera proposée aux agents des services techniques des communes de la CACL.
- Une campagne de communication pour promouvoir devra être lancée dès que les intervenants seront formés.
- Un appel d'offre pour inciter les acteurs économiques et associatifs à se positionner sera lancé.

- La lutte contre le gaspillage alimentaire

Des ateliers seront organisés avec l'aide des acteurs locaux (associatifs)

Un renforcement des moyens du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement

Une réflexion est en cours afin de créer un REGAL (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire) sur le territoire. Ce réseau demande de moyens et la définition d'une stratégie pour mobiliser tous les acteurs concernés

Quant à la lutte contre le gaspillage alimentaire à domicile, des réflexions sont en cours également pour élaborer des outils de sensibilisation (organisation du frigo, liste des courses, les dates de conservation, ...)

Réduction des déchets sanitaires

La promotion des couches lavables est une action de sensibilisation qui vise à montrer l'impact des couches jetables sur l'environnement et les solutions qui sont proposées.

Elle vise à inciter à un changement de comportement accélérant :

Le développement des outils de communication et promouvoir les couches lavables chez les professionnels de santé.

Des incitations pour permettre aux nouveaux magasins du territoire à faire la promotion des couches lavables et à intégrer le dispositif.

La promotion des couches lavables en invitant les bénéficiaires à témoigner.

Des ateliers entretien et utilisation des couches lavables avec les points de vente conventionnés avec une vision de couvrir le territoire

Le dispositif aux personnes en difficultés en développant des partenariats avec les associations (Arbre Fromager, Médecins du monde, ...) et en l'adaptant

Promotion des acteurs du réemploi et de l'économie circulaire

Appuyer sur les acteurs du territoire pour :

Proposer des Repair café, une opération d'autoréparation d'objet et d'équipement à la population en toute convivialité

Village prévention, une action de communication, une festivité alliant la sensibilisation, rencontre avec les acteurs du territoire et des démonstrations

Marché des fourniture scolaires d'occasion, une action qui se veut être sociale et environnementale tout en limitant le gaspillage

La caravane de la réparation, le renouvellement du partenariat CACL et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Guyane

L'organisation de la 14ème édition du marché aux jouets et jeux d'occasion

Le développement d'un partenariat avec les organisateurs de vides grenier et brocantes sur le territoire

Les Eco-Manifestations

La rencontres des acteurs de l'événement (incitation) pour comprendre les difficultés et les freins qui empêchent l'éco-conception de certains évènements.

A l'instar de l'alternayana,

Les collectivités territoriales ne semblent pas préoccupées par l'éco-conception de leurs manifestations.

Le développement d'un concept éco-zone à proposer aux organisateurs de manifestation

Le développement de certains critères environnementaux qui conditionnent certaines aides aux partenaires et organisateurs de manifestation.

- **Collecte des déchets ménagers et assimilés**

Poursuite de la sensibilisation de proximité et communication générale sur la collecte sélective ;

Renforcement de la collecte séparative du verre par densification du réseau de collecte en apport volontaire ;

Amélioration du taux de collecte du verre par affichage de l'interdiction de jeter le verre avec les ordures ménagères et augmentation de la sensibilisation ;

Amélioration des contrôles sur la collecte séparative des déchets verts et des encombrants selon des objectifs qualitatifs afin de limiter la mise en décharge de déchets verts ;

Perspective sur le développement d'un réseau de déchetterie et le développement d'une collecte des textiles en apport volontaire ;

Etude sur le tri et la valorisation des biodéchets des gros producteurs.

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés**

Création du réseau de déchetteries : lancement des travaux de construction de la déchetterie de Macouria en septembre 2023, lancement des études pour la construction de la déchetterie de Matoury ;

Démarrage de la délégation de service public (DSP) pour la conception, construction et l'exploitation de la future ISDND et de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) ;

- **Communication**

Davantage de communication sur le réflexe de se rendre en déchetterie, et la connaissance des installations de traitement des déchets

Maintien des critères environnementaux et sociaux au niveau des différents cahiers des charges (logistique, conception graphique, impression) ;

Communication sur les bons gestes et l'élimination des dépôts sauvages ;

Développement de la dématérialisation des supports avec l'appli mobile, possibilité de faire des messages.

6. Politique « aménagement du territoire »

c. Réalisations

Afin de répondre aux objectifs de respect de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie des habitants, une démarche de « Plan Paysage » à l'échelle de l'agglomération a été initiée par le Conseil Communautaire (délibération n°31/2015/CACL).

Le « Plan Paysage » est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.

Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire. C'est pourquoi le « Plan Paysage » a vocation à être transversal et réalisé en amont des documents sectoriels d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

De plus, en proposant le paysage comme entrée privilégiée des problématiques du territoire et comme outil de médiation entre les différents acteurs qui le façonnent, le plan de paysage conforte une démarche qui met en cohérence des projets et des dynamiques à l'œuvre.

En effet, compte tenu de l'évolution démographique et de l'étalement de l'urbanisation sur notre territoire, l'agglomération du centre littoral présente des mutations marquées qui trouvent des extensions tangibles dans le paysage, en particulier à travers le mitage des zones agricoles et l'artificialisation des zones naturelles.

La démarche de **Plan Paysage est une opportunité** pour constituer la première pierre d'une politique visant, à travers des **objectifs de qualités paysagères, à protéger et à valoriser les espaces remarquables et à définir des valeurs paysagères communes au territoire.**

Afin d'engager tous les acteurs dans une gestion durable de l'espace communautaire, l'élaboration du Plan Paysage sera articulée à la démarche de projet de territoire.

Dans ce cadre, la population et les forces vives du territoire seront, le plus largement possible, associées à la définition de l'avenir de l'agglomération.

L'objectif du Plan Paysage est de décrire la singularité des paysages de l'agglomération, la façon dont ils sont perçus par les habitants, dont ils ont été façonnés et comment la population souhaite qu'ils évoluent. Ainsi, le **Plan Paysage de la CACL permettra d'articuler au mieux des éléments de connaissance à des actions préconisées et localisées qui pourront être traduites règlementairement dans le SCoT de l'agglomération.**

En outre, le Ministère en charge de l'écologie et du développement durable a lancé un appel à projet visant à apporter une contribution financière de 30 000€ pour appuyer la démarche de Plan Paysage, en particulier à l'échelle des agglomérations.

La CACL a été lauréate de cet appel à projet.

S'agissant plus largement du développement durable de l'agglomération, deux actions majeures ont été menées :

- La signature des **contrats de ville** communaux afin de déployer la politique de cohésion sociale sur le territoire de l'agglomération, en matière de cadre de vie et de développement économique,
- Le partenariat avec l'ADEME dans le cadre des **constructions relais** pour les porteurs de projet, en particulier pour les jeunes entreprises ayant 2 à 5 ans d'existence.

d. Programme d'actions

En matière d'aménagement durable du territoire, deux défis seront à relever :

- La réalisation du Projet d'Aménagement Durable du ScoT révisé qui est fondamental pour la définition des stratégies en matière d'aménagement, de mobilité et de développement économique du territoire de l'agglomération. Et au-delà, la grenellisation du SCoT sera un impératif à respecter. En effet, la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 puis la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (loi portant engagement national pour l'environnement – ENE) ont fixé de nouveaux objectifs aux documents d'urbanisme (art L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme). **Le SCOT voit son rôle renforcé. Le SCoT devra désormais répondre aux enjeux du développement durable en déclinant les nouveaux objectifs du Grenelle :**
 - réduire la consommation de foncier en protégeant les espaces agricoles, naturels et forestiers et en promouvant un urbanisme durable, plus économe en espaces,
 - protéger la biodiversité et préserver les principales continuités écologiques,
 - réduire les obligations de déplacements en corrélant développement urbain et transports collectifs.

Pour jouer ce rôle, le SCOT pourra s'appuyer entre autres sur le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

La loi Grenelle 2 a également modifié le contenu des documents constituant le SCOT. Celui-ci se voit renforcé par des dispositions plus prescriptives et opérationnelles.

Le rapport de présentation (art L.122-1-2 code urbanisme)

Il explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOO sur la base d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement.

Il comporte une évaluation environnementale.

□ Nouveautés Grenelle :

- le diagnostic doit comprendre une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation (inscrits dans le DOO),
- il décrit l'articulation du SCOT avec les documents avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (art L 122-1-3)

C'est le projet politique du territoire qui fixe les objectifs stratégiques des différentes politiques publiques. Il n'est pas opposable.

□ Nouveautés Grenelle : il est complété par des objectifs portant sur :

- l'implantation commerciale;
- le développement touristique et culturel;
- les équipements structurants;
- l'aménagement numérique;
- la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) (art L 122-1-4 à L 122-1-10)

C'est le document opérationnel du SCOT qui définit l'ensemble des prescriptions pour la mise en œuvre des objectifs du PADD.

□ Nouveautés Grenelle : Il remplace le document d'orientations générales (DOG). Plus détaillé et localisé, il comporte des objectifs, principes et orientations applicables à tout ou partie du territoire (secteurs).

Il doit :

- arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain;
- déterminer les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger;
- préciser les modalités de protection des principales continuités écologiques ou de leur remise en bon état;
- préciser les objectifs d'offre de nouveaux logements, le cas échéant répartis entre les EPCI ou par commune;
- comprendre un document d'aménagement commercial (DAC) qui délimite les zones d'aménagement commercial.

Il peut :

- délimiter des secteurs dans lesquels l'urbanisation est subordonnée à leur desserte en transports collectifs, à des critères renforcés de performances énergétiques ou de communications numériques;
- imposer préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau, l'utilisation de terrains situés en zone urbanisée ;
- délimiter des secteurs dans lesquels une valeur plancher de densité des constructions est imposée;
- définir des secteurs, situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés, dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent imposer une densité minimale de construction;
- définir, par secteur, des normes de qualité urbaine, architecturale et paysagère applicables en l'absence de PLU;
- préciser les obligations minimales de réalisation d'aires de stationnement.

NB : Les documents composant le SCOT doivent être cohérents entre eux.

Par ailleurs, le SCOT devra faire l'objet d'une évaluation au plus tard 6 ans (10 ans auparavant) suivant son élaboration ou sa dernière révision. Les résultats du SCOT devront être analysés en ce qui concerne la consommation d'espace, l'environnement, l'implantation commerciale et les transports et déplacements afin de décider de son maintien ou de sa révision. A défaut, le SCOT devient caduc.

- La réussite de la démarche de Plan Paysage afin d'aboutir à des outils de protection et de valorisation des paysages de l'agglomération.

En matière de développement économique, les actions qui seront menées en 2015 viseront à valoriser les ressources locales de manière à assurer le développement endogène de ce territoire.

Par ailleurs, compte tenu de la nouvelle programmation des fonds européens, il s'agira pour l'agglomération de monter et d'accompagner des projets compatibles avec la volonté de développer une économie verte.

7. Politique « Développement économique »

a. Réalisations

Le SIDE (schéma intercommunal de développement économique), approuvé en 2014, repose largement sur le développement durable dans son projet de développement économique pour le territoire et dans les projets à qui seront mis en œuvre durant les 5 prochaines années.

Outre le renforcement de l'attractivité du territoire, le schéma propose le développement de deux filières à fort potentiel de croissance que sont la construction et l'agro-industrie.

Concernant la filière construction, la CACL capitalisera sur l'effet levier du BTP (Bâtiment et Travaux Publics) pour créer de la valeur ajoutée locale et réduire la dépendance des entreprises locale vis-à-vis des matériaux de construction importés. Il s'agira de s'appuyer sur les ressources locales (latérite, bois) et exploitables dans le cadre de construction d'habitation et des équipements publics à faible impact environnemental.

b. Programme d'actions 2021

Les projets initiés fin 2016 notamment le grand Parc Collery-Terca-Larivot, la zone d'activités industrielles intercommunale devront respecter une charte. Le référentiel intercommunal pour la création de parcs d'activités qualitatifs, fonctionnels et respectant l'environnement est en cours d'élaboration.

En outre, des performances techniques et environnementales ont été intégrées dans le programme de construction des ateliers relais à Matoury. Ces performances attendues constitueront un critère important dans le choix de la maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de la mise en œuvre et de la gestion du Fonds d'urgence économique des Territoires; initié par la Collectivité Territoriale et les EPCI de Guyane, une démarche entièrement dématérialisée (plateforme dématérialisée pour le dépôt et le traitement des dossiers) a été privilégiée limitant ainsi l'impact sur l'environnement.

En 2021, la Direction développement et attractivité économique prévoit de ne plus faire usage de consommables alimentaires jetables et de remplacer ces derniers par des consommables réutilisables respectueux de l'environnement.

Dans les pratiques quotidiennes, les valeurs du développement durable sont véhiculées au sein de l'équipe et se traduisent par des gestes simples ayant un véritable impact sur l'environnement: impressions raisonnées, sensibilisation de ces valeurs au travers de nos messages électroniques...

Pour finir, la DDAE privilégie la formation à distance et la participation aux réunions en visioconférence et par tout autre moyen dématérialisé afin d'éviter les déplacements et réduire l'empreinte carbone.

8. Politique « transport »

En 2023, nous devons poursuivre et achever un certain nombre de « chantiers » structurants et visant à améliorer l'attractivité du réseau de transport :

➤ L'adaptation de l'offre de TC dans l'attente de l'arrivée du BHNS et la modernisation des lignes périurbaines :

Les évolutions du réseau qui seront mises en œuvre répondent aux enjeux suivants :

- Une meilleure desserte du secteur de Concorde et de l'aéroport avec les lignes urbaines, avec le lancement du renouvellement de la DSP de la ligne 7 intégrant ces nouvelles destinations et la mise en œuvre de la ligne 7 Express.
- Un confort optimal pour les usagers avec l'acquisition de nouveaux véhicules de transport urbain,
- Une modernisation du réseau périurbain avec la mise en place d'un système de billettique sans contact qui permettra de favoriser les correspondances avec le même titre de transport que dans le réseau urbain.

➤ Le lancement de la Phase pré-opérationnelle du projet de Bus à Haut niveau de Service (BHNS) en site propre de l'Agglomération. Cette infrastructure, véritable colonne vertébrale de l'agglomération, permettra de structurer et d'améliorer de manière significative le niveau du transport sur le territoire de l'agglomération.

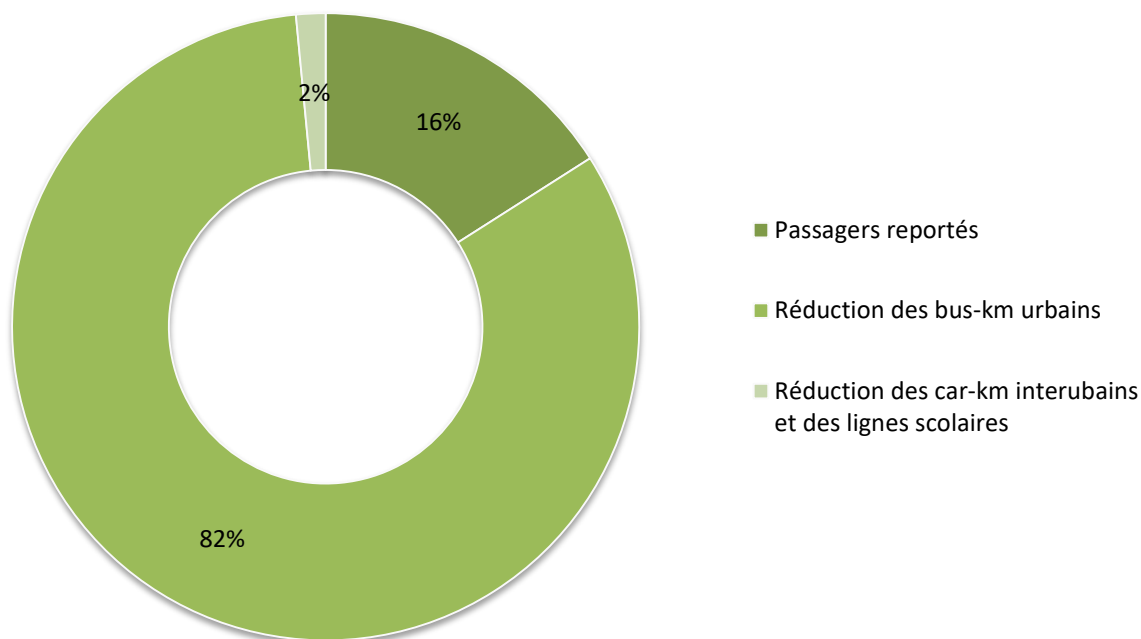
En effet, le BHNS joue un rôle essentiel sur l'agglo, car il permet à la fois :

- De désenclaver les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les grands ensembles, les zones de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)
- De relier entre elles les zones d'aménagement et les équipements majeurs existants et futurs du territoire
- De desservir plus de 60 000 emplois, scolaires et habitants dans le corridor des 500 mètres du tracé des lignes.

Aussi, ces 10,7 kilomètres de réseau de transport en site propre permettront dès 2024, de drainer plus de 25 000 voyageurs / jour entre Maringouins et Mont-Lucas avec une fréquence toutes les dix minutes et toutes les cinq minutes sur le tronc commun. La capacité pourra être renforcée avec une fréquence plus soutenue, toutes les 3 minutes, pouvant atteindre 60 000 voyageurs/ jour.

Ce projet entrainera à terme un report modal de 27% et la réduction des émissions de CO₂.

Gains en tonnes d'équivalent CO2 sur 30 ans



➔ La poursuite des actions du Schéma Directeur d'Accessibilité – Accessibilité Programmée

Il s'agira de mettre en service le dispositif de messages sonores et visuels qui a été installé dans les bus urbains permettant aux personnes déficientes visuelles et auditives de gagner en autonomie lorsqu'elles utilisent les transports en commun.

Il s'agira également pour les agents de la CACL de bénéficier d'une formation d'accueil du public en situation de handicap afin de mieux pouvoir appréhender ce public et pouvoir apporter des réponses qui seront comprises.

Enfin, il s'agira de commencer les travaux relatifs à la mise en accessibilité des arrêts de bus de la CACL afin qu'ils soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce travail doit être corrélé aux dispositions que doivent prendre les communes et gestionnaires de voirie afin de rendre accessible le cheminement piéton.

L'objectif étant d'offrir à la population un service de transport performant et accessible à tous.

➤ La finalisation de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains

Les études pour finaliser le PDU se poursuivent en 2023. Cependant, quelques ajustements sont nécessaires alors même que la CACL a validé son programme d'actions.

En effet, en raison du contexte sanitaire actuel qui prévaut depuis près d'un an, de l'évolution du contexte réglementaire de la disponibilité de nouvelles données portant sur l'offre et l'usage des transports, des études en cours sur le territoire de la CACL (études pilotées par l'agglo ou d'autres collectivités notamment), et du renouvellement du conseil communautaire, il apparaît nécessaire de réaliser une mise à jour du document actuel du PDU :

- La loi LOM (dont éventuellement ZFE), dépénalisation du stationnement ;
- Les données INSEE (population, emplois, perspectives) ;
- Les modifications de l'offre de transport en commun du territoire (extension de la ligne 6 et création des lignes 8 et 9) et nouvelles données d'usage ;
- Les nouvelles données en termes d'accidentologie ;
- La prise en compte des nouvelles études / projets prévus ou en cours : navette fluvio-maritime, TCSP, vélos, RN1, projets OIN, SCoT en cours...

Ces nouveaux éléments, sans modifier le fonds des actions du PDU, nécessitent des mises à jour de certaines actions ou des compléments à apporter (ZFE, stationnement) ou de préciser certaines actions présentes dans le PDU en fonction de l'avancement des études en cours ou terminées.

Dans le cadre de l'actualisation du PDU, il est nécessaire de réaliser les missions suivantes :

- Actualisation du diagnostic
- Actualisation de la stratégie de mobilité
- Actualisation des fiches actions
- Actualisation de bilan environnemental.

Pour faire suite à ces mises à jour, il est prévu l'approbation du PDU en fin d'année 2023.

➤ La poursuite des études relatives à la mise en place de lignes de transport fluvio-maritime

La CACL a lancé une étude dans l'optique d'étudier la faisabilité de 2 lignes fluvio-maritimes :

- Montsinéry – Cayenne via Soula et Pointe Liberté
- Roura – Dégrad des Cannes via La Levée

Les études ont permis de définir la faisabilité de la mise en place d'une ligne régulière pour la liaison Montsinéry / Cayenne avec deux navires de 50 pax. S'agissant de la deuxième ligne Roura / dégrad des Cannes, les conclusions s'orientent plus vers une ligne à vocation touristique qui fonctionnerait le week-end, car les projections de fréquentation n'esquissent que 30 passagers/ jours.

En 2023, il est prévu :

- La finalisation des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les embarcadères
- L'achèvement des études environnementales et géotechniques
- La conclusion de la procédure de DSP en vue du choix du délégataire

- L'attribution des marchés de travaux des débarcadères en décembre 2023 pour une mise en service de la navette fin 2024, concomitamment à la marche à blanc du TCSP.

➡ La poursuite du déploiement des actions du Plan Vélo de la CACL

En 2021, la CACL a validé un plan Vélo qui vise à terme à créer près de 192 km de pistes et voies cyclables sur le territoire. Il s'agira également de mettre en place des services vélo afin d'accompagner la pratique sur le territoire et notamment :

- La mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat : 100 000€ consommés en 2022
- La mise en place d'un dispositif de stationnement sécurisé pour favoriser l'intermodalité
- La sécurisation des vélos pour les élèves en particulier CM2, collégiens et lycéens

La CACL relancera en 2023 son dispositif d'aide à l'achat pour le vélo. Cependant, compte tenu du succès qu'a connu le dispositif en 2022, l'enveloppe de 100 000€ a été consommée en seulement quelques semaines. Il est proposé de la réévaluer à **160 000€** en 2023.

Une expérimentation pour le stationnement des vélos sera réalisée en 2023. Il s'agira de déterminer avec les communes membres les emplacements pour favoriser l'intermodalité bus / vélo notamment pour disposer ces dispositifs de stationnements 100 000€.

Aussi, une campagne de sécurisation des vélos sera enclenchée dans certains établissements scolaires avec les vérifications et remplacements d'éléments de sécurité tels que les équipements lumineux, les freins, etc. Une enveloppe de 80 000€ est prévue pour cette opération.